

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



28 mai 2024

N° 38

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats S21,
- Sportivité S21,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 22 à 25.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a dark blue background with a green soccer field at the bottom. A soccer ball is shown in motion, leaving a bright orange and yellow fire trail. The text is as follows:

François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES
461 chemin de brial
82710 BRESSOLS
DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 27 mai 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

👉 Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.**

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 PRECISIONS REGLEMENT

↳ RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

↳ LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

↳ RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

10 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.


RESULTATS SEMAINE 21

SEMAINE 20 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/2 finale

MECAP FC	3	-	2	FC POTO	
FC CANTOU'LOUSAIN	3	-	2	PASPORT	

Coupe de Printemps : 1/2 finale

FC POTO (F7)	1	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	
FC BALEC		<i>A rejouer</i>		ASFP LUSITANOS	

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA	1	-	4	USEMA COLOMIERS	
-------------	---	---	---	-----------------	--

RATTRAPAGES

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 02/04/24)

AS MATRA	7	-	1	LES SHADOCKS DE SEILH	
----------	---	---	---	-----------------------	--

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

IO TEAM	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA A
---------	---	---	---	--------------------

Division : Honneur - Journée 15 retour (remis du 05/04/24)

FREESCALE	2	-	4	NIMBA OT
-----------	---	---	---	----------

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)

SOPRA STERIA FOOT	0	-	2	AS EVOTEC
-------------------	---	---	---	-----------










Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 28/02/24)

ASCA	0	-	4	CHU TOULOUSE FC
------	---	---	---	-----------------

MATCH AVANCE DE SEMAINE 22

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (avancé du 30/05/24)

ALTRAN FOOT	5	-	7	SAINT ALBAN
-------------	---	---	---	-------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain		Rencontre arrêtée - orage	

Rappel Semaine 20 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 21

DEUX sorties temporaires et **ONZE** avertissements, pour **ONZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / FC CANTOU'LOUSAIN du 24/05/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1/2 Finale:

Pour " **TACLE IRREGULIER** "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 01/03/2024 (ART 32 - §B - f),

BEC Alexandre, licence n°0102759, (PASPORT)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.**

Pour " *ANTI JEU* "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 11/10/2023 (ART 32 - §B - f),

GIL Anthony, licence n°0422792, (FC CANTOU'LOUSAIN)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.

Rencontre FC POTO (F7) / ATHLETICO TOLOSA B du 22/05/2024 - Coupe de Printemps - 1/2 Finale:

Pour " *CONTESTATION DES DECISIONS DE L'ARBITRE* "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/02/2024 (ART 32 - §B - f),

ORTET Valentin, licence n°0317166, (ATHLETICO TOLOSA B)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.

Rencontre TOULOUSE SA / USEMA COLOMIERS du 22/05/2024 - Coupe de la Ligue - 1/2 finale:

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF* "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 24/04/2024 (ART 32 - §B - f),

ALEXANDROU Mike, licence n°0230080, (TOULOUSE SA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.

Rencontre FREESCALE / NIMBA OT du 22/05/2024 - Honneur - Journée 15 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF* "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 09/10/2023 (ART 32 - §B - f),

INFANTINO Salvatore, licence n°0432006, (FREESCALE)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.

SANCTION EN RETARD

Rencontre FC POTO / FORZA VIOLA FC du 16/05/2024 - Excellence - Journée 16 retour :

Pour " *TACLE DANGEREUX* "

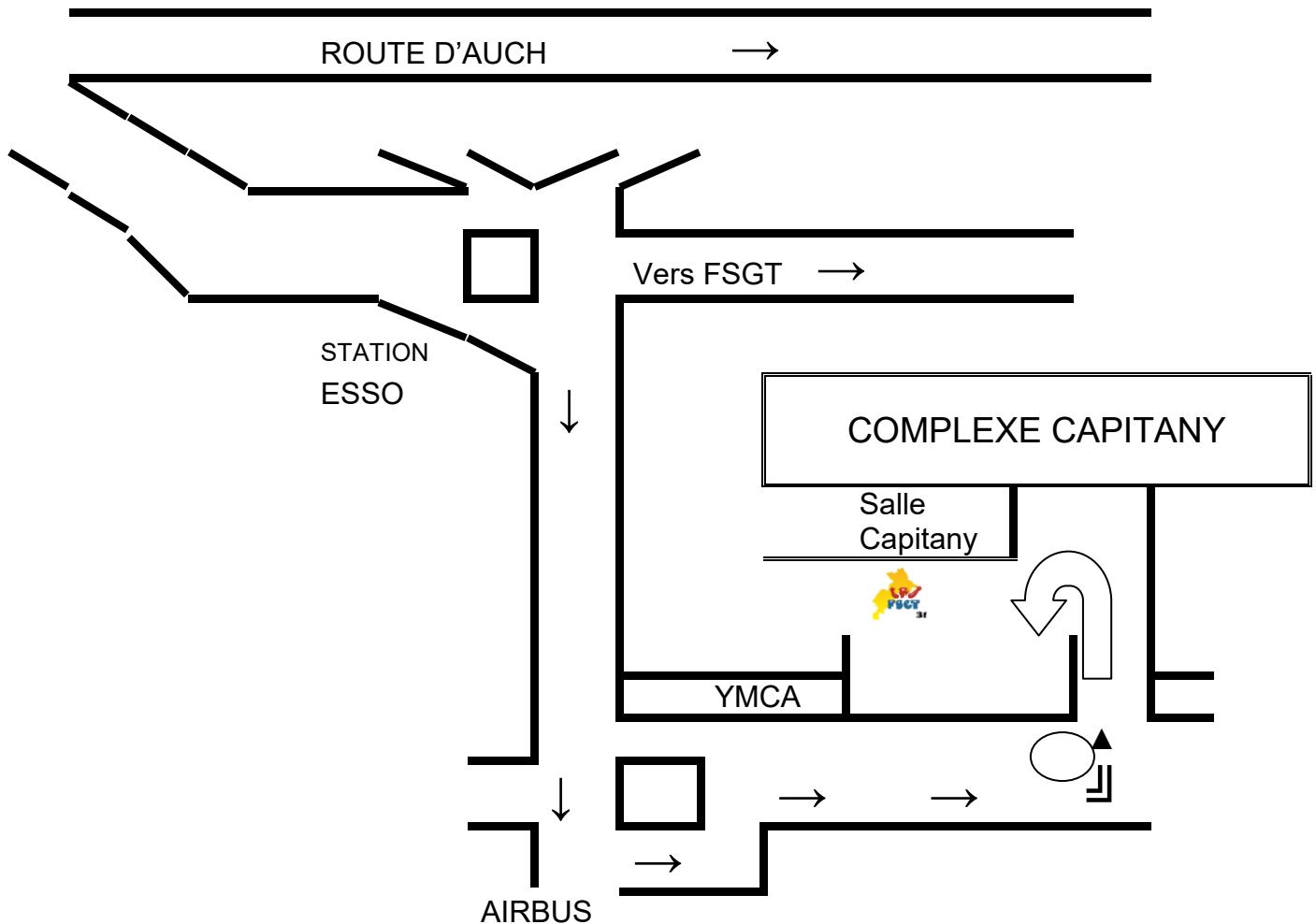
- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/03/2024 (ART 32 - §B - f),

WESSEL-FRONTON Mathieu, licence n°0440346, (FORZA VIOLA FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/06/2024.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **MARDI 18 JUIN 2024 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, 10 avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

RETOUR DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC CANTOU'LOUSAIN** (Coupe du Printemps) et **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 1^{er} juin, sous peine de sanctions financières et sportives** .

RECTIFICATIFS CALENDRIER



Controlez bien ces nouvelles programmations pour toutes les semaines suivantes, plusieurs équipes jouent en match de rattrapage, et certaines rencontres prévues ont été modifiées. Nous ne pouvons plus nous permettre de repousser les rencontres....

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



INFORMATION DE LA MAIRIE DE TOULOUSE :

L'ACCES AUX POINTS D'EAU CHAUDE (DOUCHES, EVIERS, ETC) DES TERRAINS DE SORDELO (HERBE ET STABILISE) SONT STRICTEMENT INTERDITS JUSQU'A NOUVEL ORDRE (LEGIONELLOSE). PRENDRE VOS DISPOSITIONS EN ATTENDANT UNE INTERVENTION DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DE NOUVELLES ANALYSES.

SEMAINE 22 LE 01/06/2024

FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS

ATHLETICO TOLOSA B

Remis*

***Pas de terrain**

SEMAINE 23 DU 03/06/2024 AU 08/06/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 6 aller (remis du 06/12/23)

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Synthé Me 05/06 19h45

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)

ATHLETICO TOLOSA B TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 29/02/24)

ALTRAN FOOT LABEGE INTER FC Blagnac Baradels Sy. Je 06/06 21h00

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (remis de S17)

AJ SAINT-EXUPERY SHADOCKS DE SEILH Lardenne Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (remis du 28/05/24)

ASC CNES AS MATRA Ramonville Hb Ma 04/06 19h45

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 18/12/23)

FC BALEC SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 03/06 20h00

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC AS DRT **Remis**

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 25/01/24)

AS DRT ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 06/06 19h45

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

IO TEAM INTERNAT FC Sordelo Hb Je 06/06 19h45

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 03/04/24)

ASCA SOPRA STERIA FOOT Beaupty Hb Me 05/06 20h15

Division : Promotion - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

CHU TOULOUSE FC CHIPIRONS O. Fenouillet Collège Sy Me 05/06 20h00

Division : Honneur - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

IO TEAM	ASFP LUSITANOS	La Ramée St	Lu 03/06	19h45
NIMBA OT	FC BALEC	Sordelo St	Je 06/06	19h45

(Si FC BALEC éliminé de la Coupe de Printemps)

FINALES DEPARTEMENTALE

Coupe de Printemps

ATHLETICO TOLOSA B	FC BALEC ou ASFP LUSITANOS	Lardenne Syn	Sa 08/06	16h00
---------------------------	---------------------------------------	---------------------	-----------------	--------------

Finales Foot à 7 AA		Lardenne Syn	Sa 08/06	18h00
----------------------------	--	--------------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin

MECAP FC	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Syn	Sa 08/06	19h15
-----------------	--------------------------	---------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 24 DU 10/06/2024 AU 14/06/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 03/11/23)

FC CANTOU'LOUSAIN	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 12/06	20h15
-------------------	-----------------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Lardenne Hb	Me 12/06	19h45
--------------------	---------	-------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 9 retour (remis du 15/03/24)

FC CANTOU'LOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA B	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 14/06	20h00
-------------------	--------------------	----------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES	AJ SAINT-EXUPERY	Ramonville Hb	Ma 11/06	19h45
----------	------------------	---------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 12/06	20h30
----------------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET	INTERNAT FC	Launaguet Hb	Lu 10/06	20h00
-----------------	-------------	--------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 13/03/24)

FC BALEC	AS DRT	La Ramée St	Lu 10/06	19h45
----------	--------	-------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 15/05/24)

FC BALEC	IO TEAM	Sordelo Hb	Je 13/06	19h45
----------	---------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC	AS DRT	Sordelo St	Je 13/06	19h45
-------------	--------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA	AS ST LOUP CAMMAS	Beaupuy Hb	Me 12/06	20h15
------	-------------------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 10 retour (remis du 29/01/24)

CHU TOULOUSE FC	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Me 12/06	19h45
-----------------	-------------------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 29/02/24)

LES VIEIL. CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Lardenne Hb	Ve 14/06	19h45
----------------------	-------------------	-------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC LES VIEIL. CANAILLES Lardenne Synthé Me 12/06 19h45

SEMAINE 25 DU 17/06/2024 AU 21/06/2024

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

SB FC LAUNAGUET ASFP LUSITANOS Launaguet Hb Lu 17/06 20h00

Division : Excellence - Journée 7 aller (à rejouer du 13/12/23)

USEMA COLOMIERS PASPORT Capitany Synthé Me 19/06 20h15

En raison du retard du calendrier, ce dernier match n'aura lieu que s'il a une influence sur le classement final !!!!

FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS

ATHLETICO TOLOSA B

A définir